

Séance ordinaire du 26 septembre 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-six septembre deux mille dix-sept à quatorze heures trente-cinq, à la salle du comité, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin (partiellement), Mario Fortier, Janet Jones et Robert Maranda (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-13-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 septembre 2017.

Les membres du comité exécutif Robert Maranda et Guy Dumoulin quittent leur siège.

CE-2017-13-08**Reconduction d'un poste cadre à la Direction de l'environnement**
[Document d'aide à la décision GCH-2017-061](#)

Il est résolu de reconduire le poste cadre de chef de Service du traitement des eaux à la Direction de l'environnement et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage de ce poste, ainsi qu'au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2017-13-09**Reconduction d'un poste de cadre supérieur à la Direction des technologies de l'information**
[Document d'aide à la décision GCH-2017-062](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconduire le poste de directeur ou directrice des Technologies de l'information et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain de procéder à l'affichage de ce poste, ainsi qu'au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2017-13-10**Soutien au projet de développement Umamo pour une demande de subvention ClimatSol-Plus, volet 2**
[Document d'aide à la décision ENV-2017-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de soutenir le projet de développement Umamo pour une demande de subvention ClimatSol-Plus, volet 2 et conséquemment, d'appuyer la demande de subvention de Gestion immobilière CSB pour la réhabilitation de terrains à vocation commerciale dans le cadre du programme ClimatSol-Plus, volet 2.

CE-2017-13-11**Dépôt du Rapport annuel 2016 de la Direction du service de police**
[Document d'aide à la décision POL-2017-015](#)

Le *Rapport annuel 2016 de la Direction du service de police*, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2017-13-12**Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité**
[Document d'aide à la décision POL-2017-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 8 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité créée par le Règlement RV-2013-12-43, au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision POL-2017-017.

CE-2017-13-13**Reconnaissance des organismes**

[Document d'aide à la décision DVC-2017-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant comme organisme partenaire :

- Association échecs en tête.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant comme organisme collaborateur :

- Légion royale canadienne succ. 12, Lévis.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de ne pas reconnaître l'organisme La beauté du sacré.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de retirer à l'organisme suivant la reconnaissance de la Ville acquise dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes :

- Chœur de la bruyante.
-

CE-2017-13-14**Demande de crédits pour l'événement du *Quai de la relève – Surface 2017***

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-020-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits de 19 145 \$ \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-020-R-1, afin de rencontrer les dépenses afférentes à la production de l'événement du *Quai de la relève – Surface 2017*, ce montant correspondant aux revenus additionnels des commandites et des bars aux postes budgétaires indiqués à cette fiche de prise de décision.

CE-2017-13-15**Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »**

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement de la désignation de madame Émilie Marceau, représentante pour les organismes jeunesse, par celle de madame Cathie Desmarais de l'organisme Carrefour jeunesse emploi.

CE-2017-13-16

Refus d'une demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications d'un droit acquis ainsi que l'agrandissement de la zone H0311, rue de l'Anse Gingras, secteur

Saint-Nicolas)**[Document d'aide à la décision URBA-2017-211](#)**

Il est résolu de refuser la demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre, sur le lot 2 288 074 du cadastre du Québec :

- ✓ dans la zone d'Habitation H0317, l'usage H1 habitation unifamiliale isolée;
- ✓ des modifications aux usages dérogatoires protégés par des droits acquis pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H0317;
- ✓ l'agrandissement de la zone H0311 à même la zone H0317;

et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2017-211.

CE-2017-13-17

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-229](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-229. Ce projet de règlement a pour objet de créer la zone H2229 à même les lots 5 946 033, 5 946 034 et 2 435 102 du cadastre du Québec situés dans la zone H2233 et d'autoriser dans cette nouvelle zone tous les usages actuellement autorisés, sauf les habitations collectives, et ce, avec les mêmes normes, de même que d'interdire les habitations multifamiliales isolées et collectives dans le reste de la zone H2233 et dans la zone H2230, les habitations bifamiliales jumelées dans la zone H2230 et les habitations multifamiliales isolées dans la zone H2228.

CE-2017-13-18

Acquisition des lots 2 694 611 et 2 694 612 du cadastre du Québec (chemin Vanier, secteur Saint-Jean-Chrysostome), confirmation relative à l'utilisation de ces lots et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2017-093](#)

Il est résolu d'acquérir les lots 2 694 611 et 2 694 612 du cadastre du Québec, avec la garantie légale et aux autres conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2017-093, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces lots soient affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition de ces lots, au montant maximal de 2 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière

économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2017-13-19

Renonciation par la Ville au droit de préemption sur une partie du lot 5 524 797 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-155](#)

Il est résolu de renoncer à l'exercice du droit de préemption prévu à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 22 027 866, à l'égard du lot 5 524 797 du cadastre du Québec, pour les fins de la transaction d'échange à intervenir entre Gestion aloa inc. et Vitreire uni-verre (1987) inc.

CE-2017-13-20

Levée de l'obligation prévue à la clause 8.3 de l'acte de vente intervenu avec VAB solutions inc pour la construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 4 851 375 du cadastre du Québec (Innoparc Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-168](#)

Il est résolu d'accorder une mainlevée du droit de résolution affectant le lot 4 851 375 du cadastre du Québec découlant de l'acte de vente publié sous le numéro 22 969 955 au bureau de la publicité des droits de Lévis, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par les propriétaires et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-13-21

Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions relatives au service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-2017-191](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'annuler l'appel d'offres pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, appel d'offres 2017-50-89) et de rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues le 22 août 2017, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2017-191.

CE-2017-13-22

Exercice de la seconde option de renouvellement du contrat pour les services de téléphonie et de communications cellulaires

[Document d'aide à la décision APP-2017-192](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année du contrat pour les services de téléphonie et de communications cellulaires (appel d'offres 2013-50-83), attribué par la résolution CV-2014-00-25, à la Société Tèlus communications, pour une dépense estimée à 282 000 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2017-13-23**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'un auditeur externe pour les années 2017, 2018 et 2019**

[Document d'aide à la décision APP-2017-197](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'un auditeur externe pour les années 2017, 2018 et 2019 (appel d'offres 2017-55-80), à Mallette s.e.n.c.r.l., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 185 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-13-24**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, la réfection des patinoires et d'autres travaux aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur (BSR)**

[Document d'aide à la décision APP-2017-199](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, la réfection des patinoires et d'autres travaux aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur (BSR) (appel d'offres 2017-55-92), à la Bouthillette Parizeau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 221 800 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-13-25**Modification du contrat pour les travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2017**

[Document d'aide à la décision APP-2017-200](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2017 (appel d'offres 2017-50-17, lot B), attribué par la résolution CV-2017-04-71, au montant de 305 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-200, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2017-13-26**Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pierre pour des travaux d'enrochement de la piste cyclable du parcours des Anses**

[Document d'aide à la décision APP-2017-205](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre pour des travaux d'enrochement de la piste cyclable du parcours des Anses (appel d'offres 2017-50-96), à Excavation Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 131 826,80 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-13-27**Option de renouvellement du contrat pour la production de l'événement *Le quai de la relève* et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2017-206-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la première option de renouvellement du contrat pour la production de l'événement *Le quai de la relève* (appel d'offres 2016-75-125), à Evenma, pour un montant forfaitaire de 224 024 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer une partie de la dépense relative à cet événement au montant maximal de 150 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de *Célébrations Lévis 2011*, de même qu'au montant de 43 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2017-13-28**Attribution du contrat pour le service déneigement manuel des escaliers**

[Document d'aide à la décision APP-2017-215](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le service de déneigement manuel des escaliers (appel d'offres 2017-50-93), à Les entreprises Normand Plante S.A., au prix de 170 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-13-29**Modification du contrat pour les travaux de réfection à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy**

[Document d'aide à la décision APP-2017-219](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de réfection à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (appel d'offres 2016-50-73), attribué par la résolution CV-2016-08-29, au montant de 87 331 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-219, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2017-13-30**Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches**

[Document d'aide à la décision DG-2017-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la tenue de la campagne *Centraide 2017* auprès des employées et employés de la Ville, du 2 au 27 octobre 2017;
- de nommer monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire,

et monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint - Services administratifs, à titre de coprésidents de la campagne de financement 2017;

- d'autoriser la cueillette des dons volontaires des abonnées et abonnés du réseau des bibliothèques municipales, pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre, afin de transmettre le total des dons à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de sa campagne 2017;
- de verser une aide financière de 30 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement 2017;
- de verser une aide financière de 25 000 \$ au *Fonds Défi des Leaders* de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

CE-2017-13-31

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales (projet Umamo, phase 1)
[Document d'aide à la décision BP-2017-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de s'engager à assurer le respect des critères de contrôle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales avant de délivrer un permis de construction pour chacun des lots du projet Umamo (phase 1).

CE-2017-13-32

Engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique en lien avec les ouvrages de gestion des eaux pluviales d'un éventuel projet de développement sur le lot 5 027 862 du cadastre du Québec (secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision BP-2017-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et le bassin de rétention qui seront aménagés sur une partie du lot 5 027 862 du cadastre du Québec, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

CE-2017-13-33

Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 18.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif